

L'ANTS et le permis de conduire

Description

L'Agence Nationale des Titres Sécurisés (ANTS) joue un rôle crucial dans l'obtention et la gestion du permis de conduire mais aussi pour les [demandes de certificat d'immatriculation des véhicules](#).

Cette entité publique, sous la tutelle du ministère de l'Intérieur, est responsable de la centralisation et de la sécurisation des démarches administratives relatives aux titres de transport.

[Obtenir mon permis de conduire sur le site de l'ANTS](#)

Qu'est-ce que l'ANTS et quel est son rôle dans le permis de conduire ?

L'ANTS, créée en 2007, a pour mission de gérer la délivrance des titres sécurisés, dont le permis de conduire. Comprendre son rôle est essentiel pour bien naviguer dans les démarches administratives.

Présentation de l'ANTS

L'ANTS est une agence publique placée sous la tutelle du ministère de l'Intérieur. Elle a été mise en place pour **centraliser et sécuriser les processus de délivrance des titres officiels** tels que les passeports, cartes d'identité, et permis de conduire. L'ANTS utilise des technologies avancées pour assurer la protection des données personnelles et prévenir les fraudes.

Rôle de l'ANTS dans le permis de conduire

Le rôle de l'ANTS dans la gestion des permis de conduire est multiple. Elle s'occupe de la **réception des demandes, de la vérification des documents, de l'émission des permis** et de leur envoi aux demandeurs. En outre, elle gère les demandes de renouvellement, de duplicata en cas de perte ou de vol, et les modifications d'informations sur le permis de conduire. L'ANTS permet également de suivre en temps réel l'avancement de chaque demande via un espace personnel sécurisé sur

son site internet.

Comment faire une demande de permis de conduire via l'ANTS ?

Faire une demande de permis de conduire via l'ANTS est une démarche majoritairement en ligne. Voici les étapes à suivre pour réussir votre demande.

Zoom : Si vous venez d'acquérir un véhicule suite à l'obtention de votre permis de conduire, n'hésitez pas à passer par LegalPlace pour votre [demande de certificat d'immatriculation](#). Vous vous assurez ainsi un véritable gain de temps et d'énergie. Il vous suffit de compléter un court formulaire en ligne et de joindre les pièces justificatives demandées. Vous recevrez votre carte grise directement à domicile.

Créer un compte sur le site de l'ANTS

Pour débiter votre demande de permis de conduire, il est nécessaire de [créer un compte ANTS](#). Cette étape implique de **fournir des informations personnelles** telles que votre nom, prénom, date de naissance, adresse e-mail, et de créer un mot de passe sécurisé. Une fois le compte créé, vous pourrez accéder à votre espace personnel où toutes vos démarches seront centralisées.

À noter : Il est également possible de se connecter au téléservice de l'ANTS en s'identifiant via le service FranceConnect. En effet, l'[ANTS et FranceConnect](#) opèrent ensemble afin de faciliter l'accès aux téléservices de l'administration.

Constituer le dossier de demande

La constitution du dossier de demande est une étape cruciale. Vous devrez rassembler **plusieurs documents indispensables** :

- Une pièce d'identité valide (carte d'identité ou passeport) ;
- Un justificatif de domicile récent (moins de 6 mois) ;
- Une photo d'identité et une signature numérique conformes ;
- Le certificat médical attestant de votre aptitude à conduire, si nécessaire (notamment pour les permis poids lourds) ;
- ASSR2 ou ASR ou déclaration sur l'honneur en vue de la délivrance d'un 1^{er} titre de conduite ;
- Le justificatif de réussite à l'examen du code de la route et à l'épreuve de conduite pratique.

Assurez-vous que tous les documents sont lisibles et conformes aux exigences pour éviter tout retard dans le traitement de votre demande.

Bon à savoir : il existe des photographes habilités ANTS et des photomaton permettant d'obtenir une photo signature numérique. Cette photo contient une référence alphanumérique composée de 22 caractères, valable pendant 6 mois mais utilisable une seule fois. Lorsque vous optez pour une photo papier, il faudra télécharger et envoyer le formulaire de dépôt photo signature. La 2nde option reste privilégiée pour des raisons de praticité.

D'autres documents peuvent être nécessaires si vous soumettez une **demande particulière**, telle que :

- Perte du permis : [déclaration de perte provenant de l'ANTS](#) ;
- Demande de permis pour un mineur : justificatif d'identité de l'un des représentants légaux ;
- Vol du permis : déclaration de vol réalisée auprès du commissariat.

À noter : En plus, du permis voiture, l'[ANTS traite les demandes de permis moto](#) et de tout autre véhicule.

Soumettre la demande en ligne

Une fois votre dossier complet, vous pouvez soumettre votre demande en ligne via l'espace personnel de l'ANTS. Il vous faudra respecter **5 étapes** :

1. Dans la rubrique « Permis de conduire », cliquez sur « Demander la fabrication de votre permis de conduire » ;
2. Sélectionnez le motif de la demande (réussite à l'examen, perte, vol, détérioration, etc.) ;
3. Complétez tous les champs du formulaire en ligne ;

4. Téléchargez vos justificatifs sur la plateforme au format numérique ;
5. Après avoir vérifié que les informations transmises sont correctes, signez et validez votre demande, puis téléchargez votre justificatif de dépôt du dossier.

Comment **faire une demande de permis de conduire** sur le site de l'ANTS ?

- 1 Cliquer sur “Demander la fabrication de votre permis de conduire” dans la catégorie “Permis de conduire”
- 2 Sélectionner le motif de la demande
- 3 Compléter le formulaire en ligne
- 4 Joindre les justificatifs au format numérique
- 5 Finaliser la demande et télécharger le justificatif de dépôt

LegalPlace.

Cette demande génère un **numéro de dossier unique**, qui vous permet de suivre l'évolution de votre demande en temps réel, comme pour le [suivi d'une carte grise](#). Assurez-vous de bien vérifier toutes les informations avant de finaliser la soumission.

Bon à savoir : En attendant de recevoir le permis définitif, vous pouvez circuler légalement avec le certificat de réussite à l'examen.

Quels sont les délais de traitement pour un permis de conduire via l'ANTS ?

Les délais de traitement peuvent varier selon plusieurs facteurs. Comprendre ces délais vous aide à mieux planifier.

Délais standard de traitement

En règle générale, le traitement d'une demande de permis de conduire via l'ANTS prend **entre 2 à 6 semaines**. Ce délai inclut la vérification des documents soumis,

l'impression du permis et son envoi à votre adresse. Il est important de soumettre une demande complète et précise pour éviter des retards inutiles.

Facteurs influençant les délais

Plusieurs facteurs peuvent **influencer les délais de traitement** :

- La période de l'année : les périodes de forte demande, comme la rentrée scolaire ou les vacances d'été, peuvent rallonger les délais ;
- Les erreurs ou omissions dans le dossier : toute incohérence ou document manquant peut retarder le traitement ;
- Les problèmes techniques : bien que rares, des problèmes techniques sur le site de l'ANTS ou lors de l'envoi des documents peuvent également entraîner des délais supplémentaires.

Pour minimiser ces risques, il est recommandé de soumettre un dossier complet et de suivre régulièrement l'avancement de votre demande via votre espace personnel.

Suivi en ligne sur le site de l'ANTS

Les services de l'ANTS permettent d'accéder au **suivi de la fabrication du permis de conduire** depuis votre compte personnel. Pour ce faire, il suffit de vous identifier sur le site de l'Agence et de cliquer sur « *Suivre votre démarche en ligne* » dans la catégorie « *Permis de conduire* ». Vous accéderez ainsi à votre tableau de bord et au détail de vos démarches en cours.

Vous aurez notamment **accès aux informations** suivantes :

- Numéro de dossier ;
- Type de demande ;
- Etat d'avancement de la demande ;
- Date de création de la demande ;
- Eventuelles actions à mener (document à ajouter par exemple).

Toutefois, si vous souhaitez de plus amples informations ou en cas d'interrogation particulière, vous avez toujours moyen de [contacter directement l'ANTS](#).

Que faire en cas de perte ou de vol du permis de conduire ?

Perdre son permis de conduire peut être stressant. Voici comment réagir rapidement et efficacement.

Déclarer la perte ou le vol

La première étape en cas de perte ou de vol de votre permis de conduire est de le déclarer à la gendarmerie ou au commissariat de police. Cette déclaration est essentielle pour protéger vos droits et **éviter toute utilisation frauduleuse de votre permis**. Un récépissé de déclaration vous sera remis, attestant de la perte ou du vol.

Demander un duplicata via l'ANTS

Avec le récépissé de déclaration, vous pouvez ensuite faire une [demande de duplicata](#) sur le site de l'ANTS. Cette demande nécessite la **fourniture de plusieurs documents** :

- Le récépissé de déclaration de perte ou de vol
- Une pièce d'identité valide
- Un justificatif de domicile récent
- Une photo-signature numérique

La procédure est similaire à une demande initiale, mais nécessite **en plus la déclaration de perte ou de vol**.

Suivre l'avancement de la demande

Une fois la demande de duplicata soumise, vous pouvez **suivre son avancement via votre espace personnel** sur le site de l'ANTS. Les délais de traitement pour une demande de duplicata sont généralement similaires à ceux d'une demande initiale, mais peuvent être influencés par les mêmes facteurs.

Quels sont les coûts associés à la gestion du permis de conduire via l'ANTS ?

Connaître les coûts liés aux démarches administratives permet de mieux s'organiser financièrement.

Coût de la demande initiale

La **demande initiale de permis de conduire via l'ANTS** peut entraîner plusieurs frais :

- Frais de la photo-signature numérique ;
- Frais de dossier, qui varient selon les régions et les spécificités de chaque demande

Il est important de se renseigner sur les coûts exacts au moment de la demande pour éviter toute surprise. Les **paiements se font en ligne sur le site de l'ANTS**, par carte bancaire. Il est essentiel de conserver les preuves de paiement pour tout suivi ou réclamation éventuelle. Le paiement en ligne assure une traçabilité et une sécurité dans la transaction.

Bon à savoir : sachez que vous avez la possibilité de prendre [contact avec l'ANTS par téléphones aux horaires](#) suivantes : de 7h45 à 19h du lundi au vendredi, et le samedi de 8h à 17h.

Comment renouveler votre permis de conduire via l'ANTS ?

La démarche requise pour le renouvellement du permis de conduire auprès de l'ANTS est relativement simple. En tout état de cause, elle est **quasiment identique à la procédure de demande** décrite plus haut.

En effet, vous aurez juste à sélectionner « *Perte, vol, détérioration, fin de validité ou changement d'état civil* » à la 2ème étape de la démarche (correspondant au choix du motif de la demande).

Une fois cette démarche identifiée, vous n'avez plus qu'à **compléter le formulaire** de demande en ligne.

FAQ

Comment contacter l'ANTS pour le permis de conduire ?

Comme pour les certificats d'immatriculation, vous pouvez joindre l'ANTS par téléphone au 34 00 pour la France métropolitaine ou au 09 70 83 07 07 depuis l'Outre-Mer et l'étranger. Il est également possible de contacter l'Agence via le formulaire de contact disponible sur le site ou d'interpeller ses agents sur les réseaux sociaux.

Comment récupérer son permis sur le site de l'ANTS ?

Le permis de conduire est envoyé directement à votre domicile à l'issue du traitement de votre demande et de sa fabrication par l'Imprimerie nationale. Les délais sont parfois assez long puisqu'il faut compter 35 jours en moyenne à partir du dépôt de la demande sur le site de l'ANTS.

Combien coûte la demande de permis de conduire ?

La demande de confection d'un permis de conduire est gratuite sur le site de l'ANTS. Toutefois, en cas de perte ou de vol, des frais pourront vous être réclamés pour la confection et l'envoi du nouveau permis à votre domicile.